

Cancers liés à la dioxine d'un incinérateur en Ile-de-France

Un incinérateur de Seine-et-Marne qui rejetait un taux 2 200 fois trop élevé de dioxine en 2002 est suspecté d'avoir causé le décès de plusieurs habitants, morts de cancers. La communauté d'agglomération de Melun qui l'exploitait est mise en cause. Le procès débute à peine, il fera date. Cette dizaine de victimes et une dizaine d'autres riverains ont été touchés par le même cancer : le lymphome non hodgkinien (LNH).

Résumons l'affaire : octobre 1998, une étude révèle la présence de dioxines 1 700 fois supérieure aux normes autorisées. 1999, le préfet demande la mise aux normes européennes. 2001, il met en demeure le syndicat intercommunal de s'y conformer. Mais la mise aux normes tarde. Mars 2002, les taux de dioxine sont 2 200 fois supérieurs aux normes. 2003, l'administration déconseille la culture des cucurbitacées aux alentours et la consommation d'œufs et volailles de plein air. Un troupeau de vaches est abattu. Puis les cancers se déclarent. La fille du premier adjoint au maire à Maincy est emportée en deux mois en 2014 par un cancer rare, un sarcome des tissus mous. Le site cancer environnement, portail officiel d'information sur les facteurs de cancers liés à l'environnement, cite des rapports établissant un lien entre la dioxine et la survenue de cancers. L'étude confirme les résultats d'une première étude réalisée en 2000 autour de l'incinérateur de Besançon. Ils observent une incidence élevée de LNH chez les riverains fortement exposés aux rejets des fumées émises par les incinérateurs pour la période (1990-1999). Les mêmes cancers : il n'y a pas de hasard.

La CAMVS (Communauté d'agglomération Melun-Val de Seine) est aujourd'hui poursuivie pour infraction à la législation sur les installations classées et mise en danger d'autrui. Elle est jugée pour mise en danger de la personne, et pour poursuite d'une installation classée non conforme entre mars et juin 2002, date de fermeture de l'incinérateur.

Cette histoire édifiante rappelle à la population les dangers d'une incinération d'ordures ménagères. Exactement ce que propose la Région Réunion dans le plan d'élimination des déchets. Comment pouvons-nous tolérer pareille infâmie ?

L'association Zéro Déchet Réunion se propose d'écrire un manifeste aux membres de la Commission Consultative ad hoc à la Région et aux syndicats mixtes Sydne et Ileva. AID (www.aid97400.lautre.net), membre de l'association, le signera. Il est plus que grand temps de déclarer notre indignité devant une pareille gestion.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID
www.aid97400.lautre.net